

# COLLECTIF MISSIONS FISCALES ET FONCIERES DU 30 MAI 2013

Présents : Thierry DUCASSE (CEN – géomètre Eure et Loir) ; Jean DEBEAUSSART (CEN – géomètre Oise) ; Philippe LAGET (CEN – contrôleur CDIF BdR Marseille) ; Lucie GEORGELIN (CDIF Paris) ; Judith TOURILLON (CDIF Paris) ; Dominique DUHAMEL (CEN – BN). Excusé : Michel BRAHMI (CEN – contrôleur CDIF Vaucluse).

Le collectif « Missions fiscales et foncières » s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois, le 30 mai sur la journée avec l'objectif d'axer ses travaux sur les thèmes fondamentaux de la période.

Ordre du jour :

- Analyse de la situation sur la révision foncière ;
- Les missions du Cadastre et la réforme SIP-CDIF, avec un point sur les travaux des ergonomes. A ce titre les trois sections concernées par l'étude de l'ergonome ont été invitées à ce collectif : Eure et Loir, Paris, Loir et Cher (absent).

## La révision foncière

Le collectif a choisi d'organiser sa réflexion autour de 2 grands axes :

- ◆ faire un point d'étape des travaux de la révision foncière ;
- ◆ proposer un plan de travail.

### ► Les travaux de la révision

La première partie des discussions a porté sur :

- ◆ Les modalités d'organisation des services ;
- ◆ Les moyens alloués ;
- ◆ Le traitement des données récupérées, surtout celles relevant de la mise à jour des bases (sans lien direct avec la révision elle-même) ;
- ◆ Les modalités de contrôle des données recueillies ;
- ◆ Le traitement du contentieux généré par la révision elle-même.

Dans l'ensemble, le collectif a constaté que les modalités d'organisation des services retenues sont extrêmement hétérogènes sur l'ensemble du territoire : ici les géomètres sont mis à contribution, ailleurs les services sont livrés à eux-mêmes, là encore un Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) fortement structuré et piloté assure le suivi. Mais aucun moyen supplémentaire n'a été donné pour les travaux de la révision qui se fait à effectif constant : les conséquences se font sentir sur les autres tâches délaissées ou reportées.

Montreuil, le 26 juin 2013

Syndicat national  
CGT Finances Publiques  
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

- [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)
- Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)
- [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Et quelque soit l'organisation choisie, plusieurs constantes apparaissent :

- ◆ Il n'y a pas de suivi particulier des retours de déclarations « NPAI » et peu importe puisque ceux-ci comptent dans la statistique du taux de retour des réponses affiché par la DG ;
- ◆ Les données qui concernent la mise à jour des bases, mais non utiles à la révision, ne sont pas traitées ; au mieux feront-elles l'objet d'un examen « à part », c'est à dire remis aux calendes grecques ;
- ◆ Les SIE sont dans l'immense majorité des cas exclus du processus de révision des locaux professionnels ;
- ◆ Le contrôle est totalement absent de la chaîne de traitement, et les directions refusent de l'envisager ;
- ◆ Peu ou pas de communication autour de cette opération de la part de l'administration.

Par ailleurs, les collectivités locales ne manifestent que peu d'intérêt pour l'opération, certaines ne sont même pas au courant de la mise en œuvre de la révision foncière.

La partie contrôle a fait l'objet d'un débat approfondi. En effet, à l'heure actuelle, celui-ci n'est appréhendé par l'administration qu'au travers des opérations de contrôle dites « classiques » (CSP, Contrôle fiscal externe, etc.). La fiscalité directe locale (FDL) est un terrain laissé en totale déshérence, alors que dans la période, la DGFIP serait bien inspirée de reprendre la main sur ce sujet : il en va de sa crédibilité.

De même, rien n'interdit aux collectivités locales qui en auraient les moyens de diligenter elles-mêmes des contrôles *a posteriori*, soit par le biais de fonctionnaires communaux, voire de sociétés privées, mettant à mal la DGFIP sur ce plan. Il peut s'ensuivre une sorte de dumping fiscal, conduisant les entreprises à choisir leur installation en fonction des dynamiques de contrôle. Les paradis fiscaux pourraient ainsi exister au vu et au su de l'administration sans que cette dernière ne réagisse.

Le contexte est tellement tendu que l'administration pourrait de son côté laisser faire, tant ses moyens sont aujourd'hui réduits. Cette perspective est inacceptable sur tous les plans.

### ► **Plan de travail proposé par le collectif**

Dans un contexte marqué par la MAP et sa déclinaison DGFIP sous le vocable de « démarche stratégique » et par les discussions en cours sur l'Acte III de la décentralisation, il a semblé opportun au collectif de s'exprimer sur les enjeux de la révision foncière en externe et en interne.

Il est d'abord proposer de s'adresser aux associations d'élus ; en effet, il convient de les sensibiliser au dossier révision dans son ensemble, si l'on considère que la révision des locaux d'habitation arrivera dans la foulée.

Les groupes parlementaires, qui n'ont dans un premier temps donné suite à notre demande de rencontre (cf. courrier du 18 juillet 2012 à la commission des finances du Sénat) semblent aujourd'hui plus enclin à recevoir la CGT.

A cette occasion, le collectif propose que chaque rencontre fasse l'objet en amont de la remise d'un dossier sous forme de fiches synoptiques qui reprendraient 4 grands axes :

- ◆ Alerter sur les dangers d'une défaillance globale de la chaîne du contrôle : la négation par la DGFIP qu'il existe des possibilités de fraude massive en FDL, la mise à mal de sa crédibilité, la tentation pour y répondre de faire appel à d'autres circuits de contrôle (cf. supra) ;
- ◆ Faire une fiche pédagogique sur le principe de lissage et de neutralisation des effets de la révision sur la FDL ;
- ◆ Mettre en exergue les possibilités d'utilisation de nouveaux outils (tels les SIG) afin d'affiner et de mettre en œuvre des process efficaces pour le contrôle et la mise à jour des évaluations ;
- ◆ Enfin souligner l'impact du contentieux et surtout les délais de traitement.

L'ensemble qui pourrait prendre forme fin septembre, constituerait un dossier qui sera remis aux parlementaires, aux associations d'élus, mais aussi à la presse.

Dans le même temps, le collectif fait le constat qu'il y a urgence :

- ◆ A s'adresser aux sections sur le déroulement de la révision et ses enjeux. Ceci nous semble inévitable pour relancer des initiatives revendicatives sur ce sujet. Le collectif propose d'adresser aux sections un questionnaire qui fera le point de l'état d'avancement de la révision foncière (les liens entre PELP ou CDIF et les SIE, le traitement des données et du contentieux, le suivi des NPAI entre autres, les conditions de travail...). Ce questionnaire sera remis à la CEN afin de le lancer avant l'été et de l'exploiter à la rentrée (en annexe) ;
- ◆ A travailler en commun, avec la commission fiscalité de la Fédération des finances CGT, sur les enjeux liés à la Fiscalité directe locale.

## La réforme SIP/CDIF

Le collectif, a rappelé les différentes synthèses des Groupes de travail sur le sujet et rappelé les positions de la CGT Finances Publiques.

### ► Où en sommes-nous sur la réforme SIP-CDIF ?

Tout d'abord, la DG est en difficulté face à cette réforme ; elle ne le doit qu'à elle-même d'ailleurs, puisqu'elle a délibérément refusé d'une part de reconnaître un échec patent (et qualifié de tel par toute la filière hiérarchique) et d'autre part d'en tirer des conséquences pour l'avenir, en tentant de remédier d'une manière ou d'une autre à ses errements.

Cependant, le collectif considère qu'il va falloir agir vite dans la période ; en effet, les Directions poussent de plus en plus fort pour que la Direction générale finisse ce qu'elle a si mal commencé !

Le collectif constate que ce ne sont pas les ergonomes non plus qui ramèneront sérénité et clairvoyance dans un tel marais ; aux ordres de la direction (ce sont eux qui les payent !!!), ils n'ont de cesse de cantonner leur travail en se pliant aux carcans administratifs imposés : ce n'est pas d'eux que viendra la lumière de la porte de sortie.

De plus, leur venue a été fort mal perçue à certains endroits, ce qui n'est pas de nature à faciliter les discussions entre eux et les agents « observés ».

D'une manière plus générale, la CGT doit reprendre sa réflexion autour du cadastre en s'appropriant également toutes les réflexions issues du maillage territorial tel qu'il existait auparavant, et réfléchir à ses évolutions.

En effet, de véritables déserts fiscaux (entendre déserts en FDL) sont apparus, alors que rien de cela n'aurait été possible si la réforme CDI/CDIF n'avait pas été mise en œuvre ; et les directions sont unanimes : là où CDI/CDIF n'a pas été mis en place, les services fonctionnent !!!

Inévitablement, la situation est particulièrement mal vécue par les agents, le pilotage de la mission se fait « au doigt mouillé », et les équilibres sont tellement précaires que personne n'ose toucher à quoi que ce soit, préférant subir plutôt que de secouer ce carcan.

En tout état de cause, force est de constater qu'aujourd'hui, il n'existe pas de solution plausible et cohérente pour sortir de cette catastrophique réforme de structure.

Les sections elle-mêmes peinent à justifier que la CGT refuse les pôles cadastre ou les secteurs fonciers, qui sont de fausses réponses à de réelles difficultés.

## ► Plan de travail proposé par le collectif

Le collectif considère que les réflexions à mener, qui doivent prendre toutes leur place dans les HMI préparatoires aux Etats généraux, devront tenir compte de certains principes intangibles tels que :

- **L'unicité structurelle nationale** : il s'agit de partir de l'idée que tout le territoire national doit être structuré de la même manière ; en effet, personne ne peut accepter que, comme aujourd'hui, les divers usagers du cadastre n'ait pas affaire au même service public (et donc n'ait pas forcément les mêmes réponses) suivant qu'ils relèvent d'un site fusionné ou non. Cela relève du principe d'égalité des citoyens pour l'accès au service public.

De plus, tout agent doit être en mesure, à l'occasion d'une promotion, ou d'une mutation, de pouvoir visualiser immédiatement son service d'arrivée et ainsi ce qui lui sera demandé.

- **Un maillage territorial cohérent** : personne ne peut accepter l'idée que certains déserts fiscaux se créent à cause d'une réforme de structure uniquement destinée à casser de l'emploi ; l'utilisateur est, depuis tout temps, l'alibi resservi en permanence pour qu'il croit qu'il est au centre des préoccupations de la DGFIP.

Enfin, les difficultés à réfléchir à la pertinence d'une structure « cadastre » dédiée à la FDL et à ses enjeux est à corrélérer étroitement aux évolutions des collectivités locales (notamment au travers de la MAP et l'acte III de la décentralisation).

Quelle structure pour répondre aux besoins de quels usagers ?

Il y a fort à parier que les attermoissements et autres ergonomes soient uniquement destinés à gagner du temps en attendant que les politiques décident de la place des impôts locaux dans nos services. Beaucoup de zones d'ombre subsistent ; c'est pourquoi le collectif considère qu'il faudra malgré tout aller écouter les résultats des travaux des ergonomes dans les différents comités de suivi, sans se faire aucune illusion de ce qui pourra en sortir. La CEN décidera du moment opportun pour retourner discuter avec la Direction générale dans un groupe de travail dédié au Cadastre.

\* \* \* \*

Avant de conclure ses travaux le collectif propose d'élargir ses membres de camarades (Inspecteurs du Cadastre, agents des SIE et SIP) et d'inviter un camarade de la commission fiscalité de la FD à sa prochaine réunion programmée à la rentrée.

Les propositions du collectif ont été adoptées par la CEN du 20 juin 2013. Vous trouverez en annexe le questionnaire à retourner à